Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID: 039-200063212-20240603-2024_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU JURA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-26

En exercice 16

Présents Votants

13 14

Date de la Convocation

27 mai 2024

Date de l'affichage

27 mai 2024

Séance du 3 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le trois juin,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération Devis traitement charpente

Mairie annexe de Grusse

Présents: Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Jacques BONNIER, Pierre ECOCHARD, Marion ATRON, Sophie DEMAREST, Thomas GAND, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-

Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absent: François-Damien GROS (donne pouvoir à C. HAUBRUGE), Nelly

GUICHARD, Valérie PAROLA

Secrétaire de séance : Anthony LAINE

Monsieur le conseiller délégué aux bâtiments expose qu'il avait été constaté lors des travaux de la mairie annexe de Grusse que la toiture était infectée et nécessitait un traitement.

Il s'agit d'un traitement curatif (fongicide, insecticide, anti-termites) et préventif.

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment en date du 29 mai 2024

Après étude des devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RETIENT le devis d'AUBRIAT avec un traitement utilisant des produits Biosourcés pour un montant de 4007.59€ HT.

AUTORISE Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 03/06/2024

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire, MONNET Brigitte